

Demande d'acte de décès (survenu en France) – Service gratuit

Accéder au Service en ligne

Permet de demander à la commune du décès ou du domicile du défunt un**acte de décès** d'une personne de **nationalité française** née en France métropolitaine ou dans l'un des départements ou territoires d'outre-mer. Mais **attention**, certaines communes ne proposent pas ce téléservice.

Vous devez vous connecter avec FranceConnect.

La démarche est **gratuite**.

Le document est ensuite transmis par courrier **en quelques jours**.

Le délai peut varier en fonction du traitement de la demande par les services de la mairie et du temps d'acheminement du courrier.

- Déclaration de décès, obsèques et sépulture



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00